



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON Cedex 9  
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 11 décembre 2020

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
et Présidents des établissements publics  
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

**PÔLE CARRIÈRES/JURIDIQUE**

Affaire suivie par : Peggy RIVIERE  
04 32 44 89 33  
[retraite@cdg84.fr](mailto:retraite@cdg84.fr)

**Circulaire n°20-73**

**Objet : Evolutions des Outils CNRACL pour la Déclaration Sociale Nominative (DSN) dans la fonction publique**

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Dans la circulaire n°20-61 du 26 octobre 2020, je vous informais de la mise à disposition de différents services permettant d'accompagner la gestion de vos déclarations Sociales Nominatives (DSN) mensuelles sur la plateforme Pep's.

A partir du service **Consultation des « déclarations DSN »**, vos agents gestionnaires chargés des déclarations peuvent procéder à :

- La vérification des déclarations réceptionnées et prises en charge par l'organisme de retraite ;
- La consultation des déclarations annuelles ne présentant pas d'anomalie d'identification et qui sont identifiées à l'état « traité » ;
- L'authentification de l'identité des agents déclarés, qui est l'étape essentielle à l'alimentation du compte individuel retraite (CIR) de vos agents à partir des données de la DSN.

Quant au service "**Consultation et mise à jour des comptes individuels retraite des agents**", l'intégralité de la carrière d'un agent est désormais **enrichie** du service "**Gestion des anomalies carrière CNRACL**". Ce nouveau dispositif permet plus spécifiquement **d'identifier** les **périodes** présentant des **anomalies** et de les **corriger** pour leur bonne prise en compte dans les processus qui s'appuient sur la carrière (droit à l'information, estimation de pension, liquidation, ...).

Pour rappel, le calendrier de déploiement du décret n°2018-1048 du 28 novembre 2018 prévoit une **entrée progressive en DSN** des employeurs de la fonction publique **entre 2020 et 2022**. De ce fait, **les deux dispositifs déclaratifs DADS et DSN cohabitent pendant trois ans**. Le dispositif de prise en charge des déclarations DADS CNRACL a donc été aligné en conséquence.

Les **nouvelles modalités** ont été déployées **à compter du 19 octobre 2020** entraînant les **évolutions des services en ligne** suivants :

- **DI** (Déclarations individuelles) – **CNRACL (DADS)**
- **CIR** (Comptes individuels retraite – CNRACL) *avec l'alimentation des périodes issues des DSN transmises depuis le début de l'année*
- **QCIR** (Qualification des comptes individuels retraite CNRACL)
- **Estimation de pension CNRACL** et **Liquidation de pensions CNRACL**, pour la partie « Carrière »
- **Gestion des anomalies carrières CNRACL** : *Nouveau service*

Pour accompagner les collectivités et établissements publics affiliés, la CNRACL a mis à disposition des agents chargés des déclarations, une documentation **spécifique** sur leur plateforme Pep's:

- « les nouvelles modalités de prise en compte des données déclarées issues des DSN »  
([https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/EvolutionsDSN\\_PEPsOctobre.pdf](https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/EvolutionsDSN_PEPsOctobre.pdf))
- « les impacts de ces évolutions pour les DADS », ainsi que les consignes pour vous guider dans les actions à mener.  
([https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/EvolutionsDADS\\_PEPsOctobre.pdf](https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/EvolutionsDADS_PEPsOctobre.pdf))

Vos conseillères Carrière/Retraite restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

Maurice CHABERT